

DÉCLARATION DE PIÉGEAGE

Pour 3 ans à compter du 01/07/2023 au 30/06/2026

Version septembre 2022

LE DÉCLARANT

En qualité de propriétaire, possesseur, fermier, détenteur du droit de destruction (rayer les mentions inutiles).

Je soussigné(e) NOM - Prénom : M. BONNEL OLIVIER

Adresse : 203 Bd PEREIRE

Code postal : 75017 Commune : PARIS

Adresse e-mail :

Informe Madame - Monsieur Le Maire de(s) la commune(s) de : BERNY RIVIERE - VIC SUR AISNE - RESSONS LE LONG

Que tous types de pièges homologués seront mis en œuvre pour (motifs de destruction rayer les mentions inutiles) :

- Santé et sécurité publiques
- Dommages aux activités : agricoles - forestières - aquacoles
- Protection de la faune et de la flore

Sur la (les) commune(s) de :	Lieux-dits (attention, à précisez obligatoirement) :
<u>BERNY RIVIERE</u>	<u>CRUX JEAN GUERIN - LES NEUX - FONTAINE MADAME</u>
<u>VIC SUR AISNE</u>	<u>LE CRE PIERRE</u>
<u>RESSONS LE LONG</u>	<u>LA TROUÉE RIGAUD</u>

OBLIGATOIRE

N° du (des) plan(s) de chasse petit gibier Habitat/...../.....

Autre territoire (hutte, migrateur, propriété privée, grand gibier) :

LE(S) PIÉGEUR(S)

Les engins seront mis en œuvre par

N° AGREMENT	NOM ET PRENOM	ADRESSE COMPLETE (RUE/CP/VILLE)	MAIL	TEL
<u>0289 002</u>	<u>AUDECLOND FLEURY</u>	<u>5 CHERIN DE SACY 02290 VIC SUR AISNE</u>	<u>edith.fleury@idcloud.com</u>	<u>0616193102171</u>
				<u>_/_/_/_/</u>
				<u>_/_/_/_/</u>

Et surveillés par

Toute personne désignée par moi-même, notamment :

Fait à PARIS, Le 18/11/2023

Signatures et visa du Maire :

LE DÉCLARANT

LE MAIRE
Commune 1

LE MAIRE
Commune 2

LE MAIRE
Commune 3

LE MAIRE
Commune 4

LE MAIRE
Commune 5

3 exemplaires à signer, à déposer en mairie et à faire viser par le Maire.

- Destinataires :
- 1 exemplaire affiché en mairie
 - 1 exemplaire pour le déclarant (à présenter à toute demande des agents de la police de la chasse)
 - 1 exemplaire à envoyer à la Rédaction des Chasseurs de l'Aisne - 02000 Rarenton Anouy (rayer les noms du visé - OBLIGATOIRE dans la